

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2452)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 337

présenté par
le Gouvernement
à l'amendement n° 28 de Mme Brulebois

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.